



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 20 décembre 2019 (budget)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19h00, le 20 décembre 2019,
en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel
Monette :

Madame Christiane Beaudry, conseillère au district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5
Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2
Éric Deslongchamps, conseiller au district 1

Monsieur Mario Morin, directeur général, est aussi présent et
déclare que l'avis de convocation a été signifié dans les délais
prescrits par la loi.

Assistent également 23 personnes du public.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en
considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption du budget 2020
3. Programme triennal 2020-2021-2022
4. Période de questions
5. Levée de séance

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

390-12-2019

Après constatation du quorum, sur proposition de monsieur Michel
Charron, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance.

2. ADOPTION DU BUDGET 2020

391-12-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien aura à pourvoir, au
cours de l'année 2020, à des dépenses se chiffrant à trois millions
neuf cent un mille six cent cinquante-huit dollars (3 901 658 \$),
réparties comme suit :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 20 décembre 2019 (budget)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		632 356 \$
Législation	134 948 \$	
Application de la loi	21 996 4 \$	
Gestion financière et administrative	349 593 \$	
Greffe	27 254 \$	
Évaluation	58 813 \$	
Gestion du personnel	5 500 \$	
Autres dépenses	34 253 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		490 395 \$
Police	263 248 \$	
Incendie	220 227 \$	
Sécurité civile	1 920 \$	
Contrôle des animaux	5 000 \$	
TRANSPORT ROUTIER		987 416 \$
Voirie	465 180 \$	
Déneigement	450 121 \$	
Éclairage public	34 800 \$	
Circulation	30 073 \$	
Transport collectif	7 242 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT		441 390 \$
Eau potable - traitement	36 744 \$	
-distribution	6 392 \$	
Eaux usées -traitement	71 101 \$	
-réseaux égout	8 172 \$	
Gestion des matières résiduelles		
➤ Déchets		
-collecte et transport	86 858 \$	
-élimination	73 000 \$	
➤ Matières recyclables		
-collecte et transport	57 916 \$	
-tri et conditionnement	28 044 \$	
➤ Matières organiques		
-Bacs organiques	13 000 \$	
Plan de gestion	5 040 \$	
Gestion des cours d'eau et lacs	3 600 \$	
Protection de l'environnement	51 523 \$	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		1 000 \$
Bureau de l'infirmière rurale	1 000 \$	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		166 622 \$
Service d'urbanisme	108 350 \$	
Promotion & développement économique	58 272 \$	
LOISIRS ET CULTURE		396 861 \$
Centre communautaire	191 644 \$	
Patinoires	31 591 \$	
Parcs et terrains de jeux	48 209 \$	
Parcs régionaux - quote-part	2 658 \$	
Expositions et foires	49 511 \$	



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 20 décembre 2019 (budget)

Bibliothèque	73 248 \$	
FINANCEMENT		175 230 \$
Intérêts	175 230 \$	
AFFECTATIONS		610 389 \$
Remboursement de capital (dette)	364 000 \$	
Investissement à même les revenus	132 688 \$	
Réserve – fonds développement économique	27 792 \$	
Affectation – fonds réservés	85 909 \$	
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS		3 901 658

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations sont imposés par l'adoption du règlement 778 générant les revenus nécessaires pour équilibrer le budget, pour un montant totalisant trois millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (3 215 291 \$), répartis comme suit :

Taxes générales	
- sur la valeur foncière	(1 917 353 \$)
Taxes, compensations, tarification	
- services municipaux	(785 482 \$)
- service de la dette	(512 456 \$)

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2020 à six cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-sept dollars (686 367 \$) répartis comme suit :

EN LIEU DE TAXE		(154 114 \$)
Immeubles gouvernementaux	(91 764 \$)	
École	(8 050 \$)	
Autres		
➤ (LFM 205 - agricole)	(53 000 \$)	
➤ (LFM 204 – organisme de charité)	(1 300 \$)	
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES		(532 253 \$)
Transferts	230 623 \$	
Services rendus aux organismes	25 668 \$	
Autres services rendus	82 882 \$	
Imposition de droits	193 080 \$	
TOTAL DES REVENUS		(3 901 658 \$)

ATTENDU QUE le budget 2020 est équilibré car les revenus



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 20 décembre 2019 (budget)

équivalent aux dépenses et affectations, pour l'année 2020 ;

EN CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2020 tel que présenté ci-dessus.

**3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

392-12-2019

Attendu que le conseil en a pris connaissance avant la tenue de la séance du *Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022* ;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu d'adopter le *Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022*, tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions qui ne doit porter que sur le budget 2020.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

393-12-2019

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 44.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général